

COMMUNE DE SAINT-LAURE

SEANCE DU 15 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mai, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 07/05/2024 en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal et des mariages sous la présidence de Mr Grégory VILLAFRANCA.

PRESENTS : Grégory VILLAFRANCA, Fabrice RODDIER, Delphine BARGIBAU, Monique DURAND, Thierry BASSEUX, Gérard COULAUD, Hassan FENEYROL, Nicolas GENDRE, Monique GORCE, Alain MAUBLANT, Christophe MENDES, Lydie TOTAIN

ABSENTS EXCUSES : Christian BLANCHARD donne procuration à Grégory VILLAFRANCA, Baptiste BARDET donne procuration à Delphine BARGIBAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas GENDRE

N° : 2024/13 : Décision du Maire

Dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal a attribuées à Monsieur le Maire conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée est informée des décisions prises depuis la dernière séance de Conseil Municipal :

N° de l'acte	Date	Objet de la décision municipale
2024-001	04/05/2024	Signature du devis auprès de la société AXIMUM, domiciliée 10 avenue de l'Europe 63430 Pont-du-Château, pour un montant de 1 439.00€ HT soit 1726.80€ TTC afin d'effectuer un aménagement de sécurité au lotissement le Mas.
2024-002	04/05/2024	Signature du devis auprès de Nicolas GENDRE, domicilié 2 impasse du Trachat 63350 Saint-Laure, pour un montant de 1 100.00€ HT afin d'effectuer un terrassement pour créer un exutoire de fossé, chemin des Combes.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de cette communication.

N° : 2024/14 : Identification des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR)

Les zones d'accélération de la production des énergies renouvelables ont été introduites par la loi n°2023-175 du 10 mars 2023, dite loi « APER ».

Cette loi vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Cette loi fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité, en mettant les collectivités territoriales au cœur du dispositif.

L'article 15 de la loi « APER » permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables :

- Eolien
- Solaire thermique

- Solaire photovoltaïque sur bâtiment
- Solaire photovoltaïque au sol
- Méthanisation
- Hydroélectricité
- Géothermie

Toutes les communes peuvent personnaliser ces zones en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel.

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets afin de garantir la bonne inclusion de la conception de celui-ci sur le territoire.

Les porteurs de projets seront, quoiqu'il en soit, incités à se diriger vers ces ZAENR qui témoignent d'une volonté politique et d'une adhésion locale du projet d'énergie renouvelable.

Il est précisé que :

- Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.
- L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...).
- Les communes les identifient par délibération du Conseil Municipal après avoir organisé une concertation avec le public selon des modalités qu'elles déterminent librement.

C'est ainsi qu'une information a été diffusée dans toutes les boîtes aux lettres en date du 22 avril 2024 pour informer la population de cette procédure avec la mise à disposition d'un dossier consultable en Mairie du 7 au 15 mai 2024 avec possibilités de faire part d'observations.

Une réunion publique s'est également tenue en mairie le 15 mai 2024 à 18h30.

Aucune observation n'a été mentionnée sur le registre lors de la phase de consultation au public, ni lors de la réunion publique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de définir les différentes zones d'accélération en fonction des énergies renouvelables proposées :

1- Le solaire photovoltaïque sur bâtiment

Il est proposé de définir l'ensemble des zones urbanisées de la commune comme zone d'accélération pour l'énergie solaire en toiture.

Il est également proposé de flécher la parcelle cadastrée A 676 d'une surface de 1 030 m², propriété de la commune pour pouvoir accueillir des ombrières (parking de co-voiturage).

Pour information, l'article 43 de la loi « APER » prévoit néanmoins l'obligation d'une couverture solaire ou végétalisée pour tous les bâtiments existants de plus de 500 m² d'emprise au sol à compter du 1^{er} janvier 2028.

2- La géothermie

Il est proposé de définir l'ensemble des zones urbanisées de la commune comme zone d'accélération pour la mise en œuvre de la géothermie.

3- Le solaire photovoltaïque au sol

Il est également proposé de flécher la parcelle cadastrée YD 92 d'une surface de 46 230m², propriété de la commune pour pouvoir accueillir des installations solaires photovoltaïques au sol (ex carrière d'extraction de graves).

4- Les potentiels non retenus

Il est proposé de ne pas retenir sur le territoire communal pour le moment les énergies renouvelables suivantes :

- Éolien
- Méthanisation
- Hydroélectricité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres :

- **Prend acte** de la concertation avec le public qui s'est déroulée de la manière suivante :
 - avec la mise à disposition d'un dossier consultable en mairie du 7 au 15 mai 2024 ainsi que d'un registre pour établir d'éventuelles remarques
 - avec l'organisation d'une réunion publique qui s'est tenue le 15 mai 2024 à 18h30 pour présenter le projet des zones identifiées à l'échelle communale
- **Définit** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune de Saint-Laure, les zones proposées figurant dans la présente délibération ;
- **Valide** la transmission de la cartographie de ces zones aux services de l'Etat chargés de l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Puy-de-Dôme, ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

Rapport du Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception d'une correspondance du Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en date du 19 avril 2024 et en réponse à son courrier du 21 février 2024 au sujet de la traverse de la commune. Il précise que le Président du Département s'engage à fournir une réponse construite et adaptée dans un délai de trois mois.

Il informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré dernièrement les services de la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme au sujet de la réalisation d'une étude sur le Bédat et de l'élaboration future d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation qui aura un impact significatif sur certains secteurs urbanisés de la commune.

Rapport des Adjointes et des Conseillers Municipaux sur leurs délégations

Compte-rendu de Christian BLANCHARD – 1^{er} Adjoint :

Christian BLANCHARD est excusé.

Compte-rendu de Fabrice RODDIER – 2^{ème} Adjoint :

Fabrice RODDIER rappelle que les élections Européennes se tiendront le dimanche 9 juin prochain. Il précise que le calendrier des permanences sera adressé prochainement aux Conseillers Municipaux une fois que tout le monde aura rendu ses disponibilités.

Compte-rendu de Delphine BARGIBAUX – 3^{ème} Adjoint :

Delphine BARGIBAUX informe les Conseillers Municipaux que le Conseil Municipal des Jeunes se réunira le samedi 18 mai afin de préparer le repas du 14 juillet sous les platanes. Elle en fait part aux membres du Conseil pour venir aider à cette occasion.

Elle fait part de sa participation à la commission enfance jeunesse de RLV. A cette occasion, un point a été fait sur l'ALSH de SAINT-LAURE, le projet d'extension de crèche à ENNEZAT et sur le maintien de la délégation de service public de la crèche de MOZAC. Elle ajoute qu'il a été proposé que la structure « la vache carrée » puisse intervenir sur les 31 communes RLV dans le cadre de la mise en place d'une ludothèque mobile. Ce projet nécessiterait le recrutement d'une troisième personne.

Elle informe les membres du Conseil Municipal qu'un vernissage sur les carnets de voyage réalisés par les enfants aura lieu au centre de loisirs de SAINT-LAURE le jeudi 6 juin à 18h00.

Compte-rendu de Monique DURAND – 4^{ème} Adjoint :

Monique DURAND indique que sa commission s'est réunie le 7 mai dernier pour travailler sur la mise à jour du site internet et l'élaboration de la lettre d'information n°5 qui sera distribuée mi-juin. Une prochaine réunion est prévue le 29 mai.

Un retour est fait sur la cérémonie du 8 mai avec la présence de beaucoup d'habitants malgré une semaine de « ponts ».

Elle fait part de la présence du duo Arkose représenté par Pierre BELMONT à la médiathèque pour présenter la sortie de son album.

Monique DURAND rappelle que le local du futur pôle rural sera débarrassé les 17 et 18 mai prochains.

Elle indique avoir participé à l'assemblée générale du CNAS le 30 avril dernier à MOZAC.

Monique DURAND revient sur la conférence santé qui a été organisée par le CCAS avec la présence d'AXA et des Opticiens Mobiles. Elle précise qu'il faudra désormais que le CCAS réfléchisse à la thématique de la prochaine conférence.

Elle participera à l'assemblée générale du CIDFF le 19 juin prochain.

Monique DURAND fait part des différents ateliers qui ont été organisés en partenariat avec le CLIC : initiation aux gestes de premiers secours, cohérence cardiaque, initiation vélo électrique. Elle ajoute que l'assemblée générale du CLIC aura lieu le 28 mai. Elle y participera avec Delphine BARGIBAUX.

Elle explique qu'elle a pu visiter avec la commission culturelle de RLV l'ancienne prison de RIOM et ajoute que cette initiative était très intéressante.

Rapport des Conseillers Municipaux :

Gérard COULAUD fait part de sa participation à la dernière commission numérique de RLV et précise qu'à cette occasion la gendarmerie a effectué une présentation très intéressante sur le sujet de la Cybersécurité.

Il indique également avoir participé à la commission économie et attractivité de RLV le 22 avril. Un point a été effectué sur les zones d'activités et il a également été annoncé le départ de Cécile CHAPUT, Directrice générale adjointe de la collectivité en charge de l'économie.

Il explique qu'il participera le samedi 15 juin prochain à la visite des installations du Syndicat de Basse Limagne.

Nicolas GENDRE fait part d'un problème de visibilité en sortant de la rue du stade et demande s'il ne serait pas possible d'installer un miroir.

Christophe MENDES reparle de la sortie de la Rue du tour de Ville. Le Maire lui répond que les travaux d'aménagement des priorités seront effectués lors des travaux de peinture du lotissement Le Mas.

Christophe MENDES demande si la commune a eu un retour de la SEMERAP au sujet de la malfaçon des enrobés réalisés. Le Maire lui répond négativement.

Hassan FENEYROL transmet les remerciements du VII des Bazets pour l'aide de la commune pour l'installation des poteaux de rugby.

Questions/remarques du public :

Ce Conseil a fait l'objet d'une retransmission en direct sur la page Facebook de la Commune de SAINT-LAURE. Aucune question n'a été posée en ligne.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h40.

Le Président de séance, Grégory VILLAFRANCA		La Secrétaire de séance, Nicolas GENDRE	
--	--	--	--